



Conseil municipal du 3 juillet 2020 à 19h30

COMPTE RENDU ET DÉCISIONS

Membres présents : 18
Membres votants : 19
Membres absents : 1
Procurations : 1

Présents : SERRE Jean-Claude, TAVET Alain, LAFORGUE Catherine, THIRRION Kristel, LAVAL Cécile, ROUSSEL Corinne, VILLEMUR Nadège, LAGRANCOURT Sylvie, VEDRENNE Alain, MONTENERO Anne-Sophie, TOCHEPORT-BERRIER Aurélie, SELVES Céline, BOUQUIER Cyril, FRERE Christophe, TOCHEPORT Michel, LAVAL Jean-Claude, CHANQUOI Jean-Marie, MARTY Annie

Procuration : GARGAUD Stéphane a donné procuration à TOCHEPORT Michel.

1-Fixation Rémunération des élus :

Considérant que les indemnités votées par le conseil municipal pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint sont déterminées par décret en Conseil d'État par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, et ce dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune.

Considérant que la commune de LES COTEAUX PERIGOURDINS appartient à la strate de - 1000 Habitants,

Le Maire propose à l'assemblée : de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :

- l'indemnité du maire, 35 % de l'indice brut 1027,
- l'indemnité du 1er adjoint, 10,7 % de l'indice brut 1027 ,
- l'indemnité du 2ème au 5ème adjoint, 5,50 % de l'indice brut 1027 ,

2-Délégation de signature :

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les documents concernant les affaires courantes.

3-Élections des délégués aux commissions diverses et syndicats :

Voir tableau annexé.

4-Vote des 3 taxes

Il n'y a pas d'impact pour la commune cette année.

Il est évoqué de rester stable et de maintenir les taux de l'année dernière.

soit pour :

taxe d'habitation	14,39 % (non soumis au vote de l'assemblée, gérée par l'État)
taxe foncière (bâti)	12,03 %
taxe foncière (non bâti)	105,54 %

décision : maintien des taux de l'an passé.

**Vote à l'unanimité des présents
19 pour**

5-Vote du budget primitif :

Section fonctionnement :

lecture est faite et un tour de table afin d'avoir les précisions.

Section Investissements

lecture est faite du budget en détail et tour de table afin d'avoir les précisions sur les investissements prévus.

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes
	002	207 870,84 €
612 305,00 €		404 434,16 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes
001	50 567,87 €	
RAR	13 000,00 €	
	395 932,00 €	459 499,87 €

Total budget 2020

Dépenses	Recettes
1 071 804,87 €	1 071 804,87 €

**Vote du Budget
à l'unanimité des présents
19 pour**

6-Divers :

Local jouxtant la Mairie : Vanessa Leymarie souhaiterait y installer un salon de coiffure au 1er septembre 2020.

Il est décidé de faire poser un compteur pour l'électricité, (compteur d'eau déjà existant) et de prendre en charge les travaux pour un montant approximatif de 15000 euros.

Un loyer mensuel de 300 euros lui sera demandé.

**Vote à l'unanimité des présents
19 pour**